



RAPPORT ANNUEL



APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

2023

Table des matières

1. PRÉAMBULE.....	3
2. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE.....	3
3. OCTROI DES CONTRATS.....	5
3.1 Contrats.....	5
3.2 Rotation des fournisseurs.....	5
4. PLAINTE.....	5
5. SANCTION.....	5
Annexe du point 3	6

1. PRÉAMBULE

Sanctionné le 16 juin 2017, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permet, depuis le 1^{er} janvier 2018, à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres publics (AOP). L'article 938.1.1 du *Code municipal du Québec* (C.M.) exige par ailleurs que des règles à cet effet soient prévues au Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit présenter annuellement, à une séance du conseil, un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement de gestion contractuelle.

2. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

En vertu de l'article 278 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, la politique de gestion contractuelle de la Municipalité, adoptée le 1^{er} janvier 2011, a été réputée être un Règlement sur la gestion contractuelle, et ce, depuis le 1^{er} janvier 2018.

La Municipalité a adopté un nouveau Règlement numéro 589-2022 portant sur la gestion contractuelle le 3 mai 2022 :

a. Contrat d'approvisionnement

MODES DE SOLLICITATION (1)				
Types de contrat (2)	Gré à gré	Demande de prix (3)	Appel d'offres sur invitation écrite possible	Appel d'offres public
Contrat d'approvisionnement				
0 à 49 999 \$	Possible	Mode principal	Possible	Inhabituel
Entre 50 000 \$ et le S.A.P. S.A.P. et plus	Exceptionnel Sans objet	Exceptionnel Sans objet	Mode principal Sans objet	Possible Mode principal

b. Contrats de services autres que professionnels

MODES DE SOLLICITATION (1)				
Types de contrat (2)	Gré à gré	Demande de prix (3)	Appel d'offres sur invitation écrite possible	Appel d'offres public
Contrat de services autres que professionnels 0 à 49 999 \$	Possible	Mode principal	Possible	Inhabituel
Entre 50 000 \$ et le S.A.P. S.A.P. et plus	Exceptionnel Sans objet	Possible Sans objet	Mode principal Sans objet	Possible Mode principal

c. Contrat de services professionnels

MODES DE SOLLICITATION (1)				
Types de contrat (2)	Gré à gré	Demande de prix (3)	Appel d'offres sur invitation écrite possible	Appel d'offres public
Contrat de services professionnels (5) 0 à 24 999 \$	Mode principal	Possible	Possible	Inhabituel
25 000 à 74 999 \$	Possible	Mode principal	Possible	Possible
Entre 75 000 \$ et le S.A.P.	Exceptionnel	Sans objet	Mode principal	Possible
S.A.P. et plus	Sans objet, sauf force majeure	Sans objet	Sans objet	Mode principal (4)(5)

d. Contrat de travaux de construction

MODES DE SOLLICITATION (1)				
Types de contrat (2)	Gré à gré	Demande de prix (3)	Appel d'offres sur invitation écrite possible	Appel d'offres public
Contrat de travaux de construction 0 à 74 999 \$	Possible	Mode principal	Possible	Inhabituel
Entre 75 000 \$ et le S.A.P. S.A.P. et plus	Exceptionnel Sans objet	Possible Sans objet	Mode principal Sans objet	Possible Mode principal

- (1) Les contrats d'assurances demeurent assujettis aux dispositions du *Code municipal du Québec*
- (2) Le prix du contrat tient compte des taxes nettes applicables
- (3) Un minimum de deux (2) demandes de prix doit être effectué
- (4) Les contrats pour les services d'un vérificateur demeurent assujettis aux dispositions du *Code municipal du Québec*
- (5) Les règles doivent tenir compte des exceptions prévues au *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels* (RLRQ, c.-19, r.2)

3. OCTROI DES CONTRATS

3.1 Contrats

Vous trouverez en annexe la liste détaillée des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ octroyés par la Municipalité en 2023.

3.2 Rotation des fournisseurs

Le fonctionnaire responsable de la sollicitation doit prendre les moyens nécessaires afin de favoriser une telle rotation et documenter le processus au moyen d'un support approprié, afin de favoriser une répartition équitable des contrats et l'accessibilité aux nouveaux concurrents de la région.

4. PLAINTÉ

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

5. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Annexe du point 3

Liste des contrats octroyés par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot de 2 000 \$ et plus totalisant au moins 25 000 \$

Pour la période du 2023-01-01 au 2023-12-31

FOURNISSEUR	TYPE DE CONTRAT	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL DE LA DÉPENSE
Appel d'offres public			
Irrigation Marcel Girard et fils inc.	Autres services	Déneigement	197 054,37 \$
Nordmec Construction inc.	Travaux de construction	Construction station d'épuration des eaux	2 459 155,46 \$
Pavage Drummond inc.	Travaux de construction	Travaux de resurfaçage - 2 ^e rang et Décompte St-Augustin et Brouillard	114 768,50 \$ \$
Les entreprises Delorme	Travaux de construction	Rép conduite d'eau potable – rue Principale	284 940,22 \$
Les entreprises Michaudville	Travaux de construction	Rép. conduite d'eau potable – 5 ^e avenue	1 054 463,08 \$
Banque Royale du Canada	Financement	Remboursement d'emprunts	29 575,20 \$
Financière Banque Nationale	Financement	Remboursement d'emprunts et Refinancement	738 210,73 \$
Appel d'offres sur invitation écrite			
Groupe Puitbec	Autres services	Forage de puits	33 675,03 \$
Pavage Drummond	Travaux de construction	Travaux de rapiéçage	97 667,36 \$
Construction P. Roy	Travaux de construction	Rénovations – Caserne des incendies	115 297,27 \$
Idée Graphik inc.	Autres services	Graphisme et impression journal municipal	26 890,37 \$
Aquatech Société de gestion de l'eau	Autres services	Soutien opérationnel – Usines eau potable et eaux usées	58 716,04 \$
Demande de prix			
SSQ Groupe financier	Autres services	Assurances collectives	51 321,53 \$
Gré à gré			
Biovet	Autres services	Analyses eau potable et eaux usées	48 468,56 \$
ECC Environnement inc.	Autres services	Transport et disposition de boues de l'usine d'épuration des eaux usées	54 644,78 \$
Hydro-Québec	Autres services	Électricité pour tous les immeubles	110 419,22 \$
Irrigation Marcel Girard et fils inc.	Autres services	Transport de boues de la station d'épuration des eaux usées	5 506,55 \$
Javel Bois-Francis	Approvisionnement	Hypochlorite de sodium – Eau potable	37 557,22 \$
Kemira Water Solutions Canada inc.	Approvisionnement	Sulfate d'aluminium – Eaux usées	110 305,33 \$
Loisirs Ste-Hélène-de-Bagot	Autres services	Aide financière – Services de loisirs	29 000,00 \$
MRC des Maskoutains	Services professionnels	Ingénierie – Évaluation – Licences paget et quotes-parts générales et spécifiques	170 632,10 \$
Régie interm Acton et Maskoutains	Autres services	Gestion des matières résiduelles	273 016,35 \$

Vacuum Drummond	Autres services	Vidange fosse circulaire et disposition boues	48 577,43 \$
WaterOClean inc.	Services professionnels	Dessin pour MTQ	4 024,13 \$
WaterOClean inc.	Services professionnels	Surveillance de chantier	34 492,50 \$
WaterOClean inc.	Services professionnels	Travaux administratifs	13 797,00 \$
WaterOClean inc.	Services professionnels	Demande autorisation Min. Envir. – Puits #7	16 556,40 \$

Obligations légales			
Ministre des Finances du Québec	Obligation légale	Services de la Sûreté du Québec	258 555,00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Obligation légale	Remise des retenues et cotisations fiscales	207 199,54 \$
Receveur général du Canada	Obligation légale	Remise des retenues et cotisations fiscales	83 445,20 \$

TOTAL			6 767 932,47 \$
--------------	--	--	------------------------

Il est à noter que les dépenses identifiées incluent les taxes.